

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4364 - Mardi 25 Avril 2023 - Prix : 200 Fc

Le Maria Galanta empêché d'accoster à Mutsamudu



Le Maria Galanta refoulé de Mutsamudu.

Avec à son bord plus d'une centaine de comoriens expulsés de Mayotte, Le navire Maria Galanta a été contraint de rebrousser chemin, le port de Mutsamudu ayant refusé d'accueillir ce premier contingent des familles déportées contre leur gré par les autorités françaises sous couvert d'une opération expéditive appelée « Wuambushu ». Le gouverneur d'Anjouan Anissi Chamssidine avait émis la semaine

dernière des craintes sérieuses sur les conséquences dramatiques d'une telle opération, sur la stabilité de l'ensemble de l'archipel des Comores. Même le porte parole du gouvernement, Houmed Masaidié a soutenu cette position en déclarant que le pays n'était pas disposé à accueillir ces milliers de déplacés que Paris cherche à expulser de Mayotte en les considérant comme des clandestins.

SITUATION DES COMORIENS AU SOUDAN:

Les autorités comoriennes à pied d'œuvre

LIRE PAGE 2

04 Chawal 1444

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Avril 2023**

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

17h 59mn

Fadjr : **05h 01mn**

Dhouhr : **12h 09mn**

Ansr : **15h 14mn**

Maghrib: **18h 02mn**

Incha: **19h 16mn**



EDITORIAL

Quand Giscard d'Estaing défendait l'unité des Comores

La classe politique française actuelle, comme bon nombre de journalistes français nés après l'indépendance des Comores en 1975, ignorent superbement l'histoire de la colonisation de l'archipel et de son évolution depuis 1841. Ils se contentent de raccourcis, contre vérités, à la limite des thèses révisionnistes véhiculées par certains élus de Mayotte. Les quatre îles des Comores, en dépit des soubresauts politiques et statutaires qui ont jalonné son évolution, ont toujours constitué le même peuple, avec la même langue, la même culture, la même religion et les mêmes us et coutumes. Rares sont les mahorais qui n'ont pas un arrière grand-père, ou une arrière grand-mère originaire des trois autres îles sœurs. Le député Mansour Kamardine peut-il le nier ? Nier cette vérité historique c'est renier ses propres racines façonnées par un millénaire d'histoire en partage. Car le choix d'une frange de la population de Mayotte, fut-elle majoritaire, de demeurer sous colonisation française, ne saurait remettre en cause un principe cardinal du droit international, celui de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Un principe consacré et réaffirmé par toutes les résolutions des Nations Unies sur la question de l'île comorienne de Mayotte. En reconnaissant l'indépendance des Comores du 6 juillet 1975, la France aurait pu éviter l'irréparable drame que continue de subir un peuple pacifique qui ne demande qu'à vivre en paix et en harmonie, quels que soient les choix statutaires dictés par quatre décennies de statu quo. Car les gouvernements français successifs de droite comme de gauche, au lieu de résoudre ce contentieux, ont préféré jouer la carte du séparatisme et du sécessionnisme défendu par l'extrême droite, nostalgie d'un certain empire colonial révolu.

En se maintenant sur la quatrième île, et en l'isolant de ses trois îles sœurs, par un mur de Berlin artificiel et fratricide, par visa Balladur interposé, ce sont plus de 20 000 comoriens qui ont péri dans le bras de mer de 70km séparant Mayotte d'Anjouan, depuis 1994. Et aujourd'hui encore, hélas, en optant pour l'opération militaire « Wuambushu », Paris a donc pris le risque d'aggraver ce triste bilan humain, avec les 10 000 expulsions programmées sur 2 mois, et destruction de milliers d'habitations, sans en mesurer les conséquences à moyen et long terme. Emanuel Macron devrait peut lire cet extrait d'une déclaration faite en 1975 par un ancien président de la république française, Valéry Giscard d'Estaing :

« Pour ce qui est de l'île Mayotte, le texte a été évoqué par l'Assemblée nationale, il s'agit de l'archipel des Comores (...). C'est une population qui est homogène, dans laquelle n'existe pratiquement pas de peuplement d'origine française, ou un peuplement très limité. Était-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ?

Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines. Les Comores sont une unité, ont toujours été une unité. Il est naturel que leur sort soit un sort commun, même si en effet certains d'entre eux pouvaient souhaiter (et ceci naturellement nous touche), eh bien que nous ne puissions pas, ne devons pas en tirer les conséquences, même si certains pouvaient souhaiter une autre solution ? Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores » (Extrait d'une conférence de presse tenue le 24 octobre 1974).

El-Had S. Omar

SITUATION DES COMORIENS AU SOUDAN:

Les autorités comoriennes à pied d'œuvre

La cellule de crise rassure que le gouvernement met tout en œuvre afin de faire évacuer nos compatriotes dans les meilleurs délais et en toute sécurité. Pour l'heure, la cellule est en contact permanent avec les étudiants comoriens au Soudan.

Devant la presse, hier lundi 24 avril, la cellule de crise du ministère des affaires étrangères a fait le point sur la situation qui prévaut au Soudan. Par la voix du directeur des affaires politique et juridiques, Faissoil Mohamed Djitahid, elle rassure que le gouvernement est à pied d'œuvre afin de mettre nos compatriotes au Soudan dans un lieu sûr et sécurisé. « Nous sommes en contact permanent avec les étudiants au Soudan. À l'heure actuelle, nous avons pu réunir plusieurs étudiants comoriens dans un lieu notamment à l'université Africaine de Khartoum. Nous connaissons leurs effectifs et nous espérons dans les meilleurs délais les évacuer vers un pays avec toutes les conditions sécuritaires », lance-t-il avant d'ajouter que « nous voulons rassurer la population et les familles que le gouvernement est à pied d'œuvre pour trouver une solution rapidement. La cellule de crise travaille en permanence ».

Hier lundi, le nombre d'étudiants au Soudan était de 250 dont quatre malgaches. Rappelons que le cri de détresse des étudiants était entre autre de demander aux autorités comoriennes de désigner un Etat ayant une représentation diplomatique au Soudan pour assurer leur sécurité, de réfléchir sur l'éventualité d'une évacuation

dans le pays, ou la poursuite des études dans un autre Etat en cas d'enlèvement de la crise et d'apporter une aide d'urgence en nourriture.

Pour mémoire, cette guerre est une lutte de pouvoir entre les deux généraux les plus puissants du Soudan, le chef de l'armée Abdel Fattah al-Burhane, qui dirige de facto le pays, et son numéro deux, le général Mohamed Hamdane Daglo, à la tête des forces de soutien rapide, une puissante force paramilitaire. Ces violents combats qui durent depuis plus d'une semaine ont coûté la vie à plus de 400 personnes et fait 3500 blessés civils.

Andjouza Abouheir



Conférence de presse sur la situation des étudiants au Soudan.



B. P. 1003 & 2514
Tél/Fax : 73 14 68
Directeur Général

Communiqué sur les problèmes d'énergie sur l'aéroport international Moroni-Prince S. Ibrahim de la mi-mars jusqu'à la mi-avril 2023

L'aéroport international Moroni-Prince S. Ibrahim a connu des difficultés d'alimentation électrique de la mi-mars à la mi-avril 2023, dues aux délestages de la SONELEC, source principale d'alimentation électrique de l'aéroport, et aux défaillances des groupes électrogènes de la société qui constituent la source d'alimentation auxiliaire.

Cette situation a affecté négativement l'exploitation de l'aéroport, nos clients, prestataires de services, usagers, et employés. La société « Aéroports des Comores » (ADC) tient à présenter ses très sincères excuses à toutes les personnes physiques et morales concernées pour les perturbations de l'exploitation qui en ont résulté,

et les gênes occasionnées.

ADC informe également l'ensemble des partenaires, clients, prestataires de services, usagers et employés que les mesures suivantes sont mises en œuvre pour remédier aux carences constatées en matière de fourniture et de disponibilité d'électricité et limiter autant que possible leurs répétitions :

1) Acquisition et installation d'un groupe électrogène de 275 KVA, opérationnel depuis le **vendredi 14 avril 2023**,

2) Lancement des travaux de réparation des groupes électrogènes précédemment en service pour augmenter la capacité de production d'é-

lectricité de 300 KVA supplémentaires, à partir de la fin mai 2023, et

3) Acquisition d'un système d'alimentation ininterrompue (onduleurs) d'une capacité de 48 KVA et d'une autonomie de 3 heures pour y raccorder les équipements essentiels à l'exploitation. Ces onduleurs sont actuellement sous douane et seront installés dès que les formalités douanières seront complétées.

ADC renouvelle ses remerciements l'ensemble de ses partenaires, clients, prestataires de services, usagers et employés pour leur compréhension et soutien continu.

Maamoune Chakira

VŒUX DE L'EID ELFITR:

Le président Azali dit privilégier le dialogue avec la France

Le président de la République a dirigé la prière de l'aïd- El-fitr ce samedi 22 avril à Mitsoudje sa ville natale. Ce fut l'occasion, pour le chef de l'Etat d'adresser à la nation son traditionnel discours, après les vœux aux Comoriens. Sur l'épineuse question de l'île comorienne de Mayotte où est annoncée l'opération Wuambushu destinée à expulser des milliers de comoriens, Azali Assoumani dit privilégier toujours le dialogue avec la France pour trouver une solution.

Le discours du président de l'Union a abordé de nombreux sujets d'actualité politique, sociale et économique. A propos l'opération Wuambushu qui défraie la chronique ces dernières semaines, le chef de l'Etat a déclaré qu'il reste toujours attaché au dialogue pour faire respecter la position comorienne même si Moroni a déjà annoncé qu'elle n'accueillerait pas les personnes qui seront expulsées de l'île par les autorités françaises. « En ce qui concerne les événements de Mayotte, je tiens à vous assurer, mes chers compatriotes des 4 îles, que la voie choisie par le Gouvernement est celle du dialogue avec notre partenaire la France, précise le président Azali. J'ose espérer que la partie française, tiendra compte de la position du gouvernement comorien, sur le diffé-

rend territorial qui oppose notre pays à la France sur l'île comorienne de Mayotte. Nous privilégions la recherche de perspectives nouvelles, pour trouver une solution à ce contentieux désagréable qui dure depuis plus d'une quarantaine d'années, dans le respect du droit international et des intérêts bien compris de nos deux pays ».

Le président Azali qui exerce cette année la présidence de l'Union Africaine n'a pas manqué de parler de la guerre qui a refait surface au Soudan et dans le monde musulman, où sévissent les extrémismes de tout bord, la guerre et le terrorisme. Concernant les comoriens qui se trouvent au Soudan le locataire de Beit-Salam a rassuré que le Ministre des Affaires Étrangères garde le contact avec les étudiants en place et suit avec attention, l'évolution de la situation. « Cette présidence comorienne de l'Union Africaine nous fait le devoir d'œuvrer, en concertation et étroite collaboration avec l'ensemble des Chefs d'Etat du Continent, pour représenter, et crédibiliser l'Afrique, renforcer les institutions de notre organisation, rapprocher davantage les pays et les peuples africains et faire entendre plus, la voix de l'Afrique sur la scène internationale. Nous devons ainsi être disponibles, pour toute initiative de rapprochement et de mutualisation des efforts communs, engagés en faveur de l'épanouissement des



Discours à la Nation

populations africaines », avance-t-il.

Sur la question de paix, de la sécurité, de la démocratie et de l'Etat de droit aux Comores, le président Azali a rappelé que son gouvernement a déjà engagé le processus pour que les prochaines élections de 2024, se déroulent dans la paix et la sérénité, en espérant que chacun d'entre nous y apportera sa contribution. « La communauté

internationale et nos partenaires bi et multilatéraux ont déjà été saisis et, comme à l'accoutumée, ils nous ont assuré de leur accompagnement », lance-t-il, avant de poursuivre que « au niveau national, les contacts sont pris avec toutes les patries prenantes à ce processus, notamment les responsables politiques, économiques et sociaux, pour qu'ensemble, nous puissions œuvrer pour la réussite de ces

échances ».

Et de conclure : « Pour cela et comme je le dit à chaque occasion, la paix, la sécurité, la quiétude et la stabilité dans notre cher pays, qui sont les conditions sine-qua-non de son développement socioéconomique et de son émergence, doivent prévaloir sur l'ensemble du territoire national ».

Nassuf Ben Amad

OPÉRATION WUAMBUSHU :

Mayotte sous haute tension

Destruction des habitations à Mayotte.

Alors que le projet Wuambushu semble avoir démarré sur l'île comorienne de Mayotte, des échauffourées ont éclaté dès dimanche 23 avril, entre jeunes manifestants et forces de l'ordre envoyées en renfort, dans le village de Ntsoudzou au sud de Mamoudzou. Sur place, les interpellations et contrôle d'identité se sont multipliés. Le navire Maria Galanta qui transportait un premier contingent d'expulsés a été contraint de rebrousser chemin, le port de Mutsamudu ayant refusé d'accueillir ce bateau.

Si le président Azali se dit toujours attaché au dialogue, Paris n'a pas jusqu'ici fléchi sa position, ni montré un quelconque signe de bonne volonté. Dimanche 23 avril dernier, les premiers affrontements ont éclaté à l'entrée du village de Ntsoudzou au sud de Mamoudzou entre jeunes manifestants et forces de l'ordre. Une explosion de colère suite à cette vaste opération qui vise à expulser des milliers de comoriens de trois îles, vers Anjouan et à

détruire des centaines d'habitations des bidonvilles. Selon Europe 1, depuis vendredi dernier, deux sections de CRS ont été déployées dans les rues et 45 policiers quadrillent la route nationale et les artères adjacentes. « Ils sont donc davantage exposés aux caillassages de jeunes qui descendent des bidonvilles. Pour s'extraire ce dimanche après-midi, ils ont dû tirer en l'air avec leur arme à feu ».

Hier lundi 24 avril, Mayotte s'est réveillé dans une ambiance d'état de siège. Environ 1800 gendarmes et policiers sont mobilisés. Partout, les entrées et sorties sont quadrillées par des militaires. La surveillance et le contrôle des voitures et d'identité s'intensifient. D'après France 24, l'opération a débuté bel et bien. Selon ce média, les gendarmes sont à la recherche des sans-papiers, des délinquants et des machettes qui sont utilisés lors des affrontements. Les premières démolitions des bidonvilles devront démarrer ce mardi 25 avril. Dans ce climat de peur de nombreuses familles que le ministre français Darmanin considère comme étant

en « situation irrégulière » craignent d'être refoulés avec souvent des enfants en bas âge, ou scolarisés à Mayotte depuis plusieurs années.

A Moroni aucune disposition ni des mesures particulières ne sont prises. Le gouvernement se contente de déclarations laconiques, alors que la société civile exige plus de fermeté pour le respect et la dignité des comoriens résidant sur cette partie du territoire national occupée. « J'ose espérer que la partie française, tiendra compte de la position du gouvernement comorien, sur le différend territorial qui oppose notre pays à la France sur l'île comorienne de Mayotte. Nous privilégions la recherche de perspectives nouvelles, pour trouver une solution à ce contentieux désagréable qui dure depuis plus d'une quarantaine d'années, dans le respect du droit international et des intérêts bien compris de nos deux pays », a déclaré Azali Assoumani samedi 22 avril, dans son discours de vœux de l'Eid Elfitr.

Andjouza Abouheir

TOURNOI DE LUTTE À L'ÎLE MAURICE :

Les lutteurs comoriens ont brillé à Port Louis



Les ambitions affichées par le président de la Fédération Comorienne de Lutte se confirment. Invités au tournoi amical de Maurice, les athlètes comoriens ne sont pas revenus bredouilles. Avec l'apport des athlètes comoriens de Mayotte, c'est la probabilité de médailles qui devient plus qu'une possibilité.

"C'est une chance donnée à nos athlètes de découvrir leurs prochains adversaires lors des jeux de Madagascar en août et septembre prochain », disait déjà le président de la Fédération de lutte Abdallah Ben GIGI dans nos colonnes (La Gazette n°4359 du lundi 17 avril dernier). En plus d'avoir découvert effectivement leurs homologues de la région, les lutteurs comoriens

n'ont pas fait le déplacement pour rien. En effet, la délégation comorienne va rentrer au pays avec deux médailles, tous les deux en argent.

Seule fille de la délégation comorienne, la jeune Inaya ABDOU s'est distinguée pour sa première sortie en remportant la médaille d'argent. Une grande fierté pour elle. Cette médaille en tout cas lui ouvre les portes des jeux des îles où elle va croiser la route des deux récentes championnes de Maurice de sa catégorie (60-65kg). En février dernier, Oume Jafareally et Vihansy Kanapetrudu ont été sacrées respectivement championnes de Maurice dans la catégorie des 62 et 65 kg.

Pour la lutte masculine dans la catégorie des 70 kg, le comorien Ahmed MAHAMOUD est parvenu à se hisser à la deuxième marche du

podium et du coup remporter la médaille d'argent. Lui aussi devra se méfier de deux lutteurs mauriciens très prometteurs dans leur catégorie, à savoir Gilbert EMILIE et Vincent VALLARD, champion et vice-champion des Maurice 2023.

Avec ces deux résultats encourageants, la Fédération Comorienne de Lutte peut entamer avec beaucoup sérénité les préparatifs pour les prochains jeux des îles à Madagascar. En attendant, les dirigeants de la lutte comorienne se concentrent à trouver les moyens matériels et financiers pour faire participer deux de leur meilleurs éléments aux championnats d'Afrique de Lutte à Tunis du 15 au 21 mai prochain.

AS Badraoui

SOCIÉTÉ

Les jeunes scouts outillés sur la lutte contre la maltraitance des enfants

« Comment créer une entreprise et lutter contre la maltraitance des enfants » tel fût le thème de la formation organisée du lundi 03 au jeudi 06 avril dernier au CRDE de Fomboni, et destinée aux jeunes scouts. C'est à l'initiative de Wezombeli, l'association des scouts des Comores au profit de leurs collègues de Mohéli.

Une formation de 4 jours au profit des jeunes scouts s'est déroulée au CRDE de Fomboni. C'est une initiative de l'association de scoutisme des Comores Wezombeli, qui signifie « avoir une vision très élargie » en partenariat avec l'association nationale des droits des enfants. Cette formation s'inscrit dans le cadre du développement du pays plus précisément dans la lutte contre la maltraitance des enfants. Selon les formateurs, être formé autour de ce thème est une occasion pour mettre à la lumière du jour, une situation qui préoccupe le pays en ce jour. Nous avons initié les jeunes scouts sur comment s'entretenir dans une entreprise. Les bénéficiaires ont aussi appris ce que c'est l'abus et la maltraitance. Vous savez tous que des adolescents subissent plusieurs types de violences dans la société jusqu'à leurs foyers. Donc les jeunes scouts doivent impérativement intervenir pour lutter contre ce fléau dans notre société » explique Amiral Oinesh Mounianti formatrice et membre du scout

Mbagua nambidzo de Vanadjou Moroni. Selon elle, cette formation concerne également tous les membres du boys-scout ou d'une association quelconque.

« Chaque jeune qui veut créer son propre projet, on est là pour l'accompagner jusqu'à la concrétisation de son rêve tout comme ceux qui interviennent dans les projets Facilité emploi, Djirumé, PIDC, AFIDEV et autres » rassure le commissaire régional de Wezombeli au niveau de Mohéli Kamaldine Maka.

Wezombeli, pour rappel, est une association des scouts composée de 48 groupes de scoutisme repartis entre Ngazidja, Mwali, et à Ndzouani et qui compte environ 2200 jeunes

scouts, tous âges et genres confondus. La mise en place de cette formation n'est pas le fruit du hasard, selon les responsables, puisque le pays va

accueillir la conférence zonale du scoutisme qui se tiendra au mois de mai prochain mais aussi Wezombeli participera à la conférence mondiale du scoutis-

me qui se sera organisée en Corée du Sud en août de cette année.

Riwad



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) œuvre pour un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est réalisé.

Le bureau Pays de l'UNFPA Comores se propose de recruter deux Consultants(es) nationaux (ales) dans le cadre l'examen et de l'établissement de rapports nationaux de la revue de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la Population et le Développement, dix ans après (DAAPD+10), et du processus d'examen continental et national de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, trente ans après CIPD+30.

Postes basés à Moroni
Consultant National

Les termes de références détaillés peuvent être consultés sur le lien suivant : <https://www.comoros.unfpa.org>

La date limite de soumission des candidatures au Bureau UNFPA Moroni ou par mail est le **2 Mai 2023 à 12h00**.

Les candidats sont invités à postuler en envoyant les dossiers au Bureau UNFPA (sous pli fermé avec la mention "Recrutement Consultant National DAAPD+10/CIPD+30") ou à l'email (recrutement.unfpa.comores@unfpa.org) avant la date de clôture ci-dessus.

Remarques :

- Il n'est demandé le paiement de frais à aucun stade du processus de recrutement.
- UNFPA ne sollicite, dépiste ou discrimine sur la base du statut de VIH/SIDA.
- L'UNFPA promeut l'égalité des chances incluant les personnes vivant avec un handicap et l'égalité de genre. Les candidatures féminines qualifiées sont encouragées.
- Veuillez noter que l'UNFPA ne contactera que les candidats qui auront été présélectionnés et se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le processus de recrutement.

DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL

Football féminin, le grand chantier du ballon comorien

Trois ans (2020) après l'instauration d'un championnat de football aux Comores, le football féminin a du mal à trouver sa vitesse de croisière. Au-delà des problèmes structurelles dont le plus patent reste le manque d'infrastructures, l'absence d'adhésion des comoriens par rapport à la pratique du football des jeunes filles reste le plus grand chantier à relever.

C'est le grand décryptage que la CAF vient d'effectuer pour la première fois sur le football féminin sur le continent africain. Intitulé rapport panoramique du football féminin, le document sorti le 31 mars dernier va servir de repère aux associations membres et « met en évidence les progrès réalisés jusqu'à présent dans le football féminin. » En tout, ce sont 52 pays et fédérations qui sont passés au crible dans ce rapport. « A l'issue d'une enquête méticuleuse et collaborative réalisée à travers le continent, la CAF a publié le premier Rapport sur le Football Féminin de la CAF dans le but de fournir un aperçu du paysage du football féminin en Afrique... » peut-on lire dans un communiqué de presse de l'instance faitière du football africain accompagnant la sortie du rapport.

En tout, le football féminin africain, c'est 150 635 licenciées, 4140 entraîneurs, et 4724 arbitres, des chiffres qui montrent à quel point le football féminin présente un retard à la fois sur son homologue masculin sur le continent mais aussi loin de ce qui se fait de mieux ailleurs. Le constat devient inquiétant quand on voit les disparités qui existent d'un pays à l'autre. Quand un pays comme l'Afrique du Sud comptabilise 46 210 licenciées et 161 coaches avec la licence C de la CAF. Un pays comme les Comores ne comptabilise que 2 coaches avec la licence C de la CAF avec zéro sponsor pour le football féminin. Une caractéristique qui n'est pas singulière au football féminin comorien, sur les 52 pays scrutés, 41 n'ont aucun sponsor pour le football féminin. Toutefois, la plupart de ces pays bénéficient des subventions étatiques pour combler le manque de sponsoring, ce qui n'est pas le cas du football comorien en général et féminin en particulier. En Côte d'Ivoire par exemple, sur les 11,7 milliards de FCFA de budget de la FIF, 4,2 milliards seront consacrés aux subventions et financements, la part du sponsoring dans le budget total étant de 2 milliards.

Mis à part les problèmes structurels et de financement, le football

féminin comorien souffre d'un manque d'attractivité. C'est pourquoi, on nous fait dire que du côté de la fédération plus particulièrement de la Direction Technique Nationale avec l'aval du Comité Exécutif, un vaste programme de séduction va débiter dans les prochaines semaines. Avec l'ouverture des académies scolaires, l'objectif visé est de faire insérer dans chacune d'elles un minimum de 15 à 20% de jeunes filles. A terme, c'est intégrer le football féminin dans le milieu scolaire pour permettre aux jeunes filles de s'initier au ballon rond dès le jeune âge. De cette initiative sortiront peut être des talents qui vont servir de pépinières aux 18 clubs seniors déjà existants. Mieux, la fédération pourra envisager de créer des compétitions des jeunes jusque là inexistantes et peut être un jour avoir une équipe nationale des moins de 15 ans.

Tout cela doit se faire en parallèle avec la formation des cadres plus particulièrement des arbitres qui sont au nombre de 13 actuellement mais aussi et surtout des entraîneurs en sous-nombre. Présentement, le football comorien ne comptabilise que 4 femmes entraîneuses.

AS Badraoui

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob. : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° : _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le, _____
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestrial		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	8 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC Comores)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital social d'un milliard (1.000.000.000) de Francs Comoriens
Siège social : Moroni place de France RCCM n°176-B-81

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT BIC-COMORES

Définition : Un Administrateur indépendant est un membre du Conseil d'Administration n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la BIC Comores.

Nature de la relation : Mandat social révocable.

Missions :

- Agir en toute circonstance dans l'intérêt de l'Etablissement ;
- Contribuer à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration ;
- Veiller, avec les autres Administrateurs, à ce que les missions d'orientation stratégique et de contrôle du Conseil d'Administration soient accomplies avec efficacité ;
- Veiller, avec les autres Administrateurs, à la solidité financière de l'Etablissement et sa conformité aux dispositions légales et réglementaires ;
- Consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et participer activement aux débats.

Compétences requises et interdictions

- Disposer de connaissances avérées dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : l'analyse financière, les marchés de capitaux, les questions de stabilité financière, l'information financière, les technologies de l'infor-

mation, la planification stratégique, les opérations de crédit, la gestion des risques, le contrôle interne, le juridique, les politiques de rémunération, la gouvernance d'entreprise, ou tout autre domaine de compétence jugé compatible avec l'activité de la BICC ;

- Disposer de bonnes connaissances de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Disposer d'une connaissance avérée de la réglementation bancaire en vigueur aux Comores ;
- Disposer d'une compréhension raisonnablement bonne de l'économie des marchés à l'échelle locale et régionale ;
- Avoir un comportement éthique, en matière notamment de conflit d'intérêts et disposer d'une bonne réputation ;
- Ne pas être frappé par une ou plusieurs interdictions prévues à l'article 22 de la Loi 13-003/AU portant réglementation des activités des institutions financières ;
- Ne pas être salarié ou mandataire de la Banque ou du Groupe AFG ;
- Ne pas être un ancien salarié ou retraité ayant occupé un poste de responsabilité dans la Banque ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la BICC détient un mandat d'Administrateur ;
- Ne pas avoir de lien de parenté au premier et au

second degré avec un mandataire social de la Banque ;

- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'Etablissement au cours des cinq dernières années.

Qualification et expérience requises

- Bac +4/5 dans l'un des domaines de compétence précité ;
- Disposer d'une expérience professionnelle de huit (8) ans au moins dans l'un des domaines de compétence précité.

Toutes personnes intéressées doivent déposer leurs CV et lettre de motivation dans une enveloppe scellée, portant la mention « **ADMINISTRATEUR INDEPENDANT BIC-COMORES** » et adressée au secrétariat de la Direction Générale de la BIC-COMORES sis à Moroni, Place de France **avant le Vendredi 28 avril 2023 à 12 heures**. Le courrier peut également être adressé par voie électronique à l'adresse suivante : bic@biccomores.net.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.

Seuls les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour des entretiens.



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0)

Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Deux Enveloppes)

Reference: **KM-AEP SONELEC-304146-GO-RFB**

Union des Comores

Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores

Fourniture de compteurs d'électricité et implémentation d'un Système Automatisé de Gestion des Compteurs,

1. Le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores, et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fourniture de compteurs d'électricité et d'un Système Automatisé de Gestion des Compteurs. Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement de Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, sauf pour les paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de lettre de crédit.

2. L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des compteurs d'électricité et implémenter un Système Automatisé de Gestion des Compteurs.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de juillet 2016 mis à jour en novem-

bre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC), M. NAOILDINE HOUMADI, Coordonnateur, naoidine@yahoo.fr, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo à Moroni, Comores.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le document d'appel d'offres sera adressé par courrier au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo.

6. Les offres devront être soumises au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo au plus tard le **24 mai 2023 à 14h00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes

extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente **Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo le 24 mai 2023 à 14h30**. Toutes les enveloppes marquées « **PARTIE FINANCIERE DEUXIEME ENVELOPPE** » devront rester non ouvertes et devront être conservé dans un lieu sûr de l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique.

7. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie de l'Offre de 40 000 USD.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) – Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC)

Attention : M. NAOILDINE HOUMADI, Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP)

Adresse : BP 1769, Siège de la SONELEC, 2^e étage, quartier Volo-Volo, Moroni Comores

Email : naoidine@yahoo.fr



Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)
N° CKM110501N & CKM 110504 S

Avis d'Appel d'offres National N° : ODS/2023/002

1. Le Ministère de la Santé de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) des fonds, afin de financer le Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition de deux véhicules du projet (un véhicule pickup et un véhicule SUV).

2. Le Ministère de la santé de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : l'acquisition de deux véhicules neufs avec une garantie de 12 mois et un service d'entretien gratuit de 12 mois. Ce présent marché constitue un seul lot. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert, tel que défini dans les Directives pour la Passation de Marchés des Fournitures de l'Agence Française de Développement (AFD).

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet ODS sis au Quartier Oasis à Moroni à côté du bâtiment de DHL ou par téléphonie au **733 23 41 / 343 86 07**, ou via un email : passationmarches773@gmail.com / saiddjaffar@gmail.com pour prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-haut du lundi au

vendredi de 8 h 00 à 16 h 00.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres (DAO) complet en formulant une demande écrite par mail ou en retirant par clé USB directement à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au **plus tard le jeudi 16 mai 2023 à 12 h 00 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-après à la Cellule de Gestion du Projet ODS sis au Quartier Oasis à Moroni à côté du bâtiment de DHL.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de sept cent cinquante mille francs comoriens (**750 000 KMF**). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis le **mardi 16 mai 2023 à 12 h 30 mn**.